

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CE11

présenté par
M. Herth

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|-------------------|-------------------|
| Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières | 11 000 000 | 0 |
| Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation | 0 | 0 |
| <i>Dont titre 2</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture | 0 | 11 000 000 |
| <i>Dont titre 2</i> | <i>0</i> | <i>0</i> |
| TOTAUX | 11 000 000 | 11 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ouvrir une ligne budgétaire dans l'action « Gestion des crises et des aléas de la production agricole » en faveur des subventions assurances - FMSE/assurance.

La ligne dédiée aux assurances récolte et fonds sanitaires ne figurent plus dans le projet de loi de finances 2017. En principe, les paiements relatifs à l'assurance récolte et fonds sanitaires sont pris

en charge par le Programme national de gestion des risques financé par un transfert entre le 1^{er} et le 2nd pilier de la PAC.

Selon les engagements ce plan, il y a 100M€ en 2017, si on fait l'hypothèse d'un maintien du niveau de l'assurance à celui de 2016 (106M€) ce montant est insuffisant alors que le gouvernement s'est engagé à maintenir un taux de 65 % quel que soit le nombre de souscription. Il est donc nécessaire de rouvrir une ligne dans l'action n°22 à hauteur d'au moins 11 millions d'euros.

Afficher un montant en PLF donnerait un signal d'autant que les agriculteurs sont échaudés par les retards de paiement sur l'aide à l'assurance. Par ailleurs, il manque de toute façon 11M€ pour la prise en charge de remboursements du FMSE au titre de 2015 et 2016.